



1- Objet et domaine d'application

Il s'agit d'un prélèvement des urines sur 24 heures pour réaliser des analyses sur ces urines

2- Déroulement du prélèvement

Se procurer la ou les cantines (grands flacons de 2 litres avec un bouchon à vis) au Centre de Prélèvement du centre Ambulatoire du Mâconnais ; 1 ou 2 suivant l'évaluation de la diurèse (quantité des urines).

Explication :

Au lever, jeter les premières urines, puis recueillir les urines suivantes pendant 24h00 jusqu'au lendemain.

Exemple :

Si lever à 7 heures du matin, jeter les premières urines, puis recueillir toutes les urines pendant 24 heures dans la ou les cantines jusqu'au lendemain matin y compris celles de 7 heures.

Garder les urines au réfrigérateur (entre 2-8°C).

Bien refermer la ou les cantines.

Ramener la totalité des urines recueillies dans la ou les cantines au Centre de Prélèvement.

Ne pas oublier d'**identifier la ou les cantines** : Nom, prénom, date de naissance.

Ne pas oublier d'amener l'ordonnance, la carte de sécurité sociale et celle de la mutuelle.

Pour les services du CH : Bien homogénéiser la totalité des urines de 24 h avant d'en prélever un échantillon (si plusieurs bocal, les mélanger entre eux à l'aide d'un autre bocal vide en respectant les proportions de chacun)